

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 13/11/2024

### **Dispositif de soutien structurel à la filière viticole : les demandes d'aide à la réduction définitive du potentiel viticole reçues par FranceAgriMer portent sur près de 27 500 ha**

Comme suite aux travaux engagés depuis plusieurs mois avec les professionnels, ainsi qu'avec les services de la Commission européenne, le ministère chargé de l'agriculture a annoncé le 19 septembre dernier la notification d'une aide à la réduction définitive du potentiel viticole adossé à l'encadrement temporaire Ukraine des aides d'Etat, pour une enveloppe de 120 M€. Ce dispositif a été approuvé par la Commission européenne le 3 octobre 2024.

Ainsi, à la demande du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF), FranceAgriMer a ouvert le 15 octobre 2024 un guichet permettant aux exploitants viticoles de demander une aide exceptionnelle pour la réduction de potentiel de production, afin de répondre aux difficultés économiques des structures viticoles affectées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Outre l'arrachage des surfaces de vigne concernées, l'octroi de cette aide d'un montant de 4 000 € par hectare entraîne l'impossibilité d'obtenir des autorisations de replantation correspondantes aux surfaces en vignes arrachées, ainsi que l'impossibilité d'obtenir des autorisations de plantations nouvelles pour les six prochaines campagnes viticoles.

Comme initialement annoncé, ce guichet est clos depuis le 13 novembre, midi. Au terme de la période de dépôts des dossiers par les exploitants via la plateforme de télédéclaration, 5418 demandes ont été déposées, portant sur l'arrachage de 27 461 hectares de vignes. Au total, le montant cumulé d'aides demandées se monte à 109,8 M€. Ce dernier restant inférieur au budget alloué à la mesure, aucun coefficient stabilisateur ne sera appliqué.

#### **Contacts presse**

##### **FranceAgriMer**

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Parmi ces 5418 demandes, environ 1300 viticulteurs ont indiqué souhaiter arrêter totalement leur activité. Ces demandes d'arrêt concernent près de 8700 hectares.

Suite au dépôt de la demande d'aide, les travaux d'arrachage des vignes et la déclaration au casier viticole informatisé devront être réalisés le 02 juin 2025 au plus tard. C'est au terme de cette étape que chaque exploitant viticole pourra déposer une demande de paiement de l'aide demandée.

### **Contacts presse**

**FranceAgriMer**

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)